

Déclaration liminaire – GT du 8 décembre 2014

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs mois, la direction générale remet totalement en cause le pacte tacite selon lequel les cadres supérieurs sont sélectionnés parmi ceux qui sont prêts à prendre des risques, à passer des sélections exigeantes au risque de l'échec, à s'investir au maximum au bénéfice de leur direction avec en retour la garantie qu'ils auront une carrière différenciée.

C'est ce que chacune des 2 directions appelait la carrière courte ou rapide.

- un afipa s'il ne passait pas AFIP accédait plus vite que les autres cadres aux postes comptables indicés s'il le souhaitait ;
- un IP s'il ne passait pas AFIPA accédait plus vite que ceux qui n'avaient pas passé le concours aux postes indicés.

Ce pacte reposait sur les valeurs d'effort et de risques. Il a été au cœur de la performance et de la capacité des directions à se réinventer.

Même si les résultats des élections professionnelles du 4 décembre ne sont pas encore définitifs, les premières tendances tendent à le démontrer :

LES URNES ONT PARLE et traduisent le rejet massif des cadres supérieurs des règles de gestion transitoires mises en place et plus généralement du cap voulu par le service RH !!!

Le SCSFIP ose espérer qu'avec le résultat de ces élections, la Direction générale prendra conscience de la détermination des cadres supérieurs à voir aboutir leurs légitimes aspirations.

Ce groupe de travail a pour vocation de faire un bilan sur les mouvements comptables sur les postes C1, C2 et C3 mis en œuvre sous l'égide des règles de gestion transitoires appliquées au mouvement 2015-1.

Les documents qui nous ont été transmis ne permettront pas d'effectuer ce bilan dans la transparence, même si nous reconnaissons que le bureau RH1B a disposé de peu de temps pour élaborer ces documents. Nous ne disposons en effet pas des éléments relatifs aux mouvements sur les postes C2 et C3, pas plus que d'une véritable analyse sur le mouvement C1.

Or, ce travail est absolument indispensable pour pouvoir envisager de discuter sur les règles de gestion qui seront applicables aux mouvements 2015-2 et suivants.

Ce qui est certain, c'est que les règles qui ont été mises en œuvre lors de ces mouvements 2015-1 devront être revues en profondeur sur bien des points à commencer par les quotas pour les AFIPA mais avant tout pour les IP, les règles de PSP trop favorables, les règles de RDC, et la réintégration des IDIV exIP dans leur grade d'origine.

En effet, désormais, un cadre qui ne passe pas de concours peut avoir une carrière plus avantageuse que celui qui en passe.

Nos collègues ne peuvent accepter cela, le SCSFIP ne peut accepter cela!

Madame la présidente, il est temps de se poser et de repenser une logique de long terme et les valeurs que vous souhaitez pour l'encadrement supérieur.

Nous comprenons vos craintes face à l'opposition des lobbys mais l'administration ne mesure pas bien le changement de modèle que vos décisions sont en train d'imposer et leur effet catastrophique sur la motivation et l'investissement des cadres. Soyez certaine, Madame la Présidente, que les IP et AFIPA n'accepteront jamais de devoir attendre 58 ans aujourd'hui, 60 ans demain pour accéder peut être à des postes indiciés.

Alors que la période impose à la DGFIP de moderniser son fonctionnement, elle ne pourra le faire sans le soutien indéfectible des IP et des AFIPA.

Ce soutien , Madame la Présidente, nous vous l'affirmons aujourd'hui, vous l'avez perdu !